

Délibération 2023-077

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation : jeudi 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEVOYER Thérèse (pouvoir à LELUBEZ Marlène), RIES Stéphanie (pouvoir à HAIRON Josiane), OHEIX Yoann (pouvoir à ROUXEL Dominique), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : BUDGET ASH – MISE A DISPOSITION GITES COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait savoir que le collège Barbey d'Aurevilly va organiser en décembre 2023 et février 2024 une résidence d'artistes et sollicite pour ce projet la mise à disposition du cinéma le Normandy et des gîtes communaux pour l'hébergement des artistes. Compte tenu que les gîtes sont rattachés au budget Activités Sportives et Hébergement, assujetti à la TVA, il convient que le conseil municipal se prononce sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à la mise à disposition à titre gratuit des gîtes communaux en cas de demande liée à une activité scolaire ou culturelle,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS